

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2009

Date de convocation : 03-12-2009

Date d'affichage : 03-12-2009

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 26 Absents excusés et représentés : 3

L'AN DEUX MILLE NEUF LE DIX DECEMBRE à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire.

PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Eladio CRIADO, Véronique BASTIDE, Jean-Claude MORGANT, Pierre GUERREIRO, Bruno MARCILLAUD, Gislaine YVINEC, Antoine BRUNO, Madeleine LE GALLOU, Sylvie DREYFUS, Catherine DUQUESNE, Josiane FANTOU, Isabelle BARBERA, Jawad HAJJAR, Karine SEGRESTIN, Xavier CASALTA, Olivier TEILHET, Louisa HADJIDJ, Danièle CASSIN, Pierre-Alain SIMON, Philippe CROQ, Véronique JNIOUI, James TAÏB, Véronique DARMON, Jean DHELENS

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Philippe LELIEVRE a donné procuration à Raymond CHARRESON,
Patrick LEROY a donné procuration à Eladio CRIADO,
Patricia MELMI a donné procuration à Madeleine LE GALLOU

SECRETAIRE DE SEANCE

Karine SEGRESTIN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2009

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 octobre 2009.

Approuvé à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Des décisions ont été remises aux conseillers municipaux. Elles concernent :

09.055	Convention avec le centre équestre La Grange aux Moines Vacances de la Toussaint – CISL
09.056	Convention avec le centre équestre La Grange aux Moines CISL – Janvier à juin 2010
09.057	Convention avec le centre équestre La Grange aux Moines Vacances de la Toussaint et de printemps – Planet'Ados
09.058	Marché de Maîtrise d'œuvre d'aménagement de la rue du Château
09.059	Fourniture d'arbres pour l'avenue Pasteur et la placette du Lagué
09.060	Fourniture d'un véhicule pour la Police municipale
09.061	Local communal sis 1 avenue de Fresnes – Convention avec l'Association des Scouts et Guides Saint Benoît
09.062	Spectacle « Au temps de Noël » le samedi 12 décembre 2009 à la Bibliothèque « La Méridienne »
09.063	Activité théâtre à l'école élémentaire des Antes – Convention avec la Maison des jeunes de Fresnes
09.064	Contrat de cession de licence et de maintenance du logiciel 3 ^{ème} acte du conservatoire de musique
09.065	Réhabilitation de la propriété Lebars – Relance du lot ascenseur déclaré infructueux
09.066	Réfection de l'étanchéité de la coursive de l'école des Antes

AFFAIRES SCOLAIRES

1. MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2010 - FIXATION DES TARIFS DE RESTAURATION, DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, DE L'ETUDE SURVEILLEE, DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES, DU CISL, DES SEJOURS ET DES CLASSES DE DECOUVERTE

Le Conseil municipal

Tarifs de la restauration scolaire

Tous les usagers, quelle que soit leur affectation à une tranche de quotient, bénéficient d'une participation de la commune, venant en déduction de leur tarification.

Les tarifs minimum et maximum des 7 nouvelles tranches sont :

TRANCHES	BORNES	TARIFS
Tranche 1	minima sociaux à 570 € compris	0.50 € à 0.95 €
Tranche 2	supérieur à 570 € à 750 € compris	0.95 € à 1.56 €
Tranche 3	supérieur à 750 € à 870 € compris	1.56 € à 1.95 €
Tranche 4	supérieur à 870 € à 1030 € compris	1.95 € à 2.48 €
Tranche 5	supérieur à 1030 € à 1210 € compris	2.48 € à 3.00 €
Tranche 6	supérieur à 1210 € à 1800 € compris	3.00 € à 3.60 €
Tranche 7	supérieur à 1800 € et plus	3.60 €

Tarifs des repas pour les personnes retraitées à partir de 60 ans

Les tarifs minimum et maximum des 7 nouvelles tranches sont :

TRANCHES	BORNES	TARIFS Repas midi Bergerie	TARIFS Repas midi portage	TARIFS Repas midi + soir portage
Tranche 1	minima sociaux à 570 € compris	2.00 € à 2.30 €	2.15 € à 2.45 €	3.56 € à 4.09 €
Tranche 2	supérieur à 570 € à 750 € compris	2.30 € à 2.60 €	2.45 € à 2.75 €	4.09 € à 4.62 €
Tranche 3	supérieur à 750 € à 870 € compris	2.60 € à 2.90 €	2.75 € à 3.05 €	4.62 € à 5.15 €
Tranche 4	supérieur à 870 € à 1030 € compris	2.90 € à 3.20 €	3.05 € à 3.35 €	5.15 € à 5.68 €
Tranche 5	supérieur à 1030 € à 1210 € compris	3.20 € à 3.50 €	3.35 € à 3.65 €	5.68 € à 6.21 €
Tranche 6	supérieur à 1210 € à 1800 € compris	3.50 € à 3.80 €	3.65 € à 3.95 €	6.21 € à 6.74 €
Tranche 7	supérieur à 1800 € et plus	3.80 €	3.95 €	6.74 €

Les tarifs suivants ne sont pas soumis à quotient :

Repas servis au personnel communal qui déjeune à la Bergerie et aux enseignants de la ville	4 €
Repas servis aux personnes qui déjeunent à la Bergerie et qui ne travaillent pas pour la ville (stagiaire, entreprise...)	7.50 €
Repas du personnel communal qui déjeune avec les enfants	1.80 €

Tarifs des ALSH (hors restauration)

Tarifs unitaires pour les primaires

TRANCHES	BORNES	TARIFS
Tranche 1	minima sociaux à 570€ compris	1.90 € à 2.20 €
Tranche 2	supérieur à 570€ à 750 € compris	2.20 € à 2.60 €
Tranche 3	supérieur à 750 € à 870 € compris	2.60 € à 2.85 €
Tranche 4	supérieur à 870 € à 1030 € compris	2.85 € à 3.20 €
Tranche 5	supérieur à 1030 € à 1210 € compris	3.20 € à 3.60 €

Tranche 6	supérieur à 1210 € à 1800 € compris	3.60 € à 3.85 €
Tranche 7	supérieur à 1800 € et plus	3.85 €

Tarifs unitaires pour les secondaires

TRANCHES	BORNES	TARIFS
Tranche 1	minima sociaux à 570€ compris	2.30 € à 2.64 €
Tranche 2	supérieur à 570€ à 750 € compris	2.64 € à 3.09 €
Tranche 3	supérieur à 750 € à 870 € compris	3.09 € à 3.40 €
Tranche 4	supérieur à 870 € à 1030 € compris	3.40 € à 3.80 €
Tranche 5	supérieur à 1030 € à 1210 € compris	3.80 € à 4.25 €
Tranche 6	supérieur à 1210 € à 1800 € compris	4.25 € à 4.55 €
Tranche 7	supérieur à 1800 € et plus	4.55 €

Les tarifs suivants ne sont pas soumis à quotient :

PLANET'ADOS

Stage hors Rungis (hors repas)	10.02 €
--------------------------------	---------

ESPACE JEUNES

Activités à Rungis ou hors Rungis	7 €
Journée exceptionnelle hors Rungis	13.50 €

Tarifs accueils péri scolaires primaire et secondaire du matin et du soir et durant les petites et grandes vacances dans le cadre des CISL (*multi activités sportives*)

TRANCHES	BORNES	TARIFS
Tranche 1	minima sociaux à 570€ compris	0.65 € à 0.95 €
Tranche 2	supérieur à 570€ à 750 € compris	0.95 € à 1.29 €
Tranche 3	supérieur à 750 € à 870 € compris	1.29 € à 1.51 €
Tranche 4	supérieur à 870 € à 1030 € compris	1.51 € à 1.82 €
Tranche 5	supérieur à 1030 € à 1210 € compris	1.82 € à 2.16 €
Tranche 6	supérieur à 1210 € à 1800 € compris	2.16 € à 2.55 €
Tranche 7	supérieur à 1800 € et plus	2.55 €

Tarifs unitaires de l'étude surveillée des élémentaires

TRANCHES	BORNES	TARIFS
Tranche 1	minima sociaux à 570€ compris	0.35 € à 0.50 €
Tranche 2	supérieur à 570€ à 750 € compris	0.50 € à 0.70 €
Tranche 3	supérieur à 750 € à 870 € compris	0.70 € à 0.83 €
Tranche 4	supérieur à 870 € à 1030 € compris	0.83 € à 1.00 €
Tranche 5	supérieur à 1030 € à 1210 € compris	1.00 € à 1.20 €
Tranche 6	supérieur à 1210 € à 1800 € compris	1.20 € à 1.40 €

Tranche 7	supérieur à 1800 € et plus	1.40 €
-----------	----------------------------	--------

Tarifs unitaires jours des séjours et des classes de découverte

TRANCHES	BORNES	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4
Tranche 1	minima sociaux à 570 € compris	7 € à 10 €	8 € à 12 €	9 € à 14 €	10 € à 16 €
Tranche 2	supérieur à 570€ à 750 € compris	10 € à 14.50 €	12 € à 18 €	14 € à 21 €	16 € à 24 €
Tranche 3	supérieur à 750 € à 870 € compris	14.50 € à 17.50 €	18 € à 22 €	21 € à 26 €	24 € à 30 €
Tranche 4	supérieur à 870 € à 1030 € compris	17.50 € à 21.50 €	22 € à 27 €	26 € à 33 €	30 € à 38 €
Tranche 5	supérieur à 1030 € à 1210 € compris	21.50 € à 26 €	27 € à 33 €	33 € à 40 €	38 € à 47 €
Tranche 6	supérieur à 1210 € à 1800 € compris	26 € à 30 €	33 € à 38 €	40 € à 47 €	47 € à 55 €
Tranche 7	supérieur à 1800 € et plus	30 €	38 €	47 €	55 €

Voté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

2. VOEU DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU VAL-DE-MARNE : POUR UNE REFORME DE LA FISCALITE LOCALE EN PROFONDEUR ET CONTRE LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DANS LE BUDGET 2010

Le Conseil municipal

Se déclare favorable à une réforme globale et concertée de la taxe professionnelle indépendante au débat budgétaire, s'inscrivant dans une réforme globale des finances locales. La question de l'autonomie fiscale des villes et EPCI ne saurait être circonscrite au sein du débat budgétaire national.

Demande, afin d'assurer la prévisibilité budgétaire, un amendement gouvernemental permettant de ré-examiner cette question prépondérante pour le devenir des villes, à l'aune de celui proposé par Madame la Ministre de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la discussion sur la suppression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui figurait dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2009.

Voté à l'unanimité

3. SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EUROP'ESSONNE POUR LA COMMUNE DE MASSY

Le Conseil municipal

D'approuver l'adhésion de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne (CAEE) pour le territoire de la Commune de Massy au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Voté à l'unanimité

4. RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SIPPAREC

Le Conseil municipal

Prend acte du rapport d'activité du SIPPAREC pour l'année 2008.

Prend acte

PERSONNEL

5. CLASSES DE DECOUVERTE - MODIFICATION DU MONTANT DE LA REGIE D'AVANCES POUR LES MENUES DEPENSES

Le Conseil municipal

Décide de modifier la délibération n° 204.02 du 14 janvier 2002 instituant les montants alloués antérieurement dans le cadre des départs en classe de découverte.

Le montant de 40 € est alloué dès à présent par jour et par classe pour la durée du séjour en classe de découverte.

Voté à l'unanimité

6. REGIE D'AVANCES DE GESTION DES SERVICES DE LA VILLE DE RUNGIS - MODIFICATION N° 3 DES FRAIS D'HEBERGEMENT DES AGENTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal

Décide de modifier l'article 4 de la délibération n° 09.118 du 20 octobre 2009 ainsi qu'il suit :

« Dit que la durée de cette délégation s'applique lors d'un déplacement durant les mois de novembre et décembre pour les années 2009 et 2010. »

Dit que l'application du remboursement des frais réels par nuitée d'hébergement reste effective à compter du 1^{er} novembre 2009.

Dit que les autres articles de la délibération n° 09.118 du 20 octobre 2009 restent inchangés.

Voté à l'unanimité

7. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU CONSERVATOIRE

Le Conseil municipal

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

CREATIONS

EMPLOI	Effectif au 1.1.2009	Nombre de postes Créés	Effectif au 10.12.2009
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet de 14 heures hebdomadaires	0	1	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet de 3 h 30 hebdomadaires	0	1	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet de 3 heures hebdomadaires	2	2	4

Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet de 7 heures hebdomadaires	0	1	1
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 10 heures hebdomadaires	1	1	2

SUPPRESSIONS

EMPLOI	Effectif au 1.1.2009	Nombre de postes Supprimés	Effectif au 10.12.2009
Professeur d'enseignement artistique à temps non complet de 10 heures hebdomadaires	2	1	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet de 5 heures hebdomadaires	3	1	2
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet de 16 heures hebdomadaires	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 3 heures hebdomadaires	4	1	3
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 12 heures hebdomadaires	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique à temps complet	5	1	4

Voté à l'unanimité

8. SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Conseil municipal

Décide de supprimer des postes vacants qui ne peuvent être pourvus immédiatement.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOIS	EFFECTIF AU 01.01.2009	Nombre de postes supprimés	EFFECTIF AU 10.12.2009
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps non complet de 18 h 45	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	14	2	12

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15	7	8
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	16	3	13
Educateur des activités physiques et sportives de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	3	1	2
Animateur principal	1	1	0
Gardien de police	6	2	4

Voté à l'unanimité

FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 6 EMPLOI

9. ADHESION A L'ASSOCIATION "ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DU VAL-DE-MARNE

Le Conseil municipal

Décide d'adhérer à l'association « Ecole de la Deuxième chance du Val-de-Marne » qui a pour objet de mettre en œuvre un dispositif de formation innovant à destination de jeunes sans diplôme ni qualification et confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et approuve les statuts de ladite association.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'adhésion.

Autorise le versement de la cotisation annuelle et précise que le montant s'élève à 3 000 euros pour l'année 2010.

Précise que Monsieur Eladio Criado, Adjoint au Maire, sera le représentant de la Ville au sein de l'association en qualité de membre associé.

Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Voté à l'unanimité

10. BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - UTILISATION D'UNE PARTIE DES DEPENSES INSCRITES EN DEPENSES IMPREVUES-SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil municipal

Décide de procéder au virement suivant :

Imputation	Libellé	Montant
022-022-01	Dépenses imprévues-section de fonctionnement	- 15.000 €
012-64111-020	Charges de personnel-rémunération principale	+ 15.000 €

Voté à l'unanimité

11. AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES RELATIVES A L'INVESTISSEMENT 2010

Le Conseil municipal

Autorise le maire à engager et à mandater, avant le vote du budget primitif 2010, des dépenses relatives à l'investissement 2010 de la manière suivante :

- chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 60.000 €
- chapitre 21 : immobilisations corporelles : 157.000 €
- chapitre 23 : immobilisations en cours : 1.515.800 €

Voté à l'unanimité

12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS-1ER VERSEMENT 2010

Le Conseil municipal

Décide d'attribuer aux associations désignées ci-dessous un acompte sur la subvention municipale 2010 selon les modalités suivantes :

Imputation	Libellé	Montant
65-6574-830	Amicale des jardiniers de Rungis	1 000 €
65-657362-520	CCAS	40 000 €
65-6574-020	ARAM	40 000 €
65-6574-30	Les Parasols – Maison pour Tous	250 500 €
65-6574-313	Arc-en-Ciel	450 000 €
65-6574-313	Les Comédiens des Fontaines d'Argent	4 000 €
65-6574-33	La Compagnie lyrique des Sources de Cristal	3 500 €
65-6574-40	AMAR	150 000 €
65-6574-40	Rungis Basket-Ball	13 000 €
65-6574-40	Pétanque Rungissoise	4 000 €
65-6574-40	Union Sportive de Rungis	45 000 €
65-6574-520	Nouro té wouté	5 500 €
65-6574-40	Tennis Club de Rungis	20 000 €
65-6574-40	Futsal	2 500 €
65-6574-33	Comité des Fêtes	23 000 €
TOTAL		1 052 000 €

Dit que le montant de 1 052 000 euros sera repris au budget primitif 2010.

Voté à l'unanimité

13. SUBVENTION 2010 AU COLLEGE LES CLOSEAUX

Le Conseil municipal

Attribue pour l'année 2010 une subvention de 7.000 € au collège Les Closeaux de Rungis.

Dit le montant de 7.000 € sera repris au budget primitif 2010 au compte 65-6574-22.

Voté à l'unanimité

14. BUDGET ASSAINISSEMENT 2009 – DECISION MODIFICATION N° 1

Le Conseil municipal

Décide de procéder au virement suivant :

	Dépenses	Recettes
Investissement	040-281562 amortissement 192.100 €	040-281532 amortissement 192.100 €
Fonctionnement	042-6811 dotations aux amortissement 192.100 €	042-7811 reprise sur amortissement 192.100 €
TOTAL	384.200 €	384.200 €

Voté à l'unanimité

TRAVAUX

15. COMMISSION ACCESSIBILITE - APPROBATION COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2009

Le Conseil municipal

Prend acte du compte rendu d'activités de la Commission accessibilité aux personnes handicapées pour l'année 2009.

Prend acte

16. CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY

Le Conseil municipal

Détermine la composition du Jury, comme suit :

- Membres élus :

Monsieur CHARRESON – Président
Monsieur LEROY
Madame BASTIDE
Monsieur BRUNO
Monsieur LELIEVRE
Madame CASSIN

Monsieur MORGANT – Suppléant du Président
Monsieur GUERREIRO – Suppléant
Madame LE GALLOU – Suppléante
Madame WILLEM – Suppléante
Monsieur HAJJAR – Suppléant
Madame DARMON - Suppléante

- Personnalités compétentes désignées par le Pouvoir Adjudicateur

Monsieur Olivier GODET – Architecte Conseil de la DRAC
Monsieur Patrick URBAIN – Président CAUE 94
Madame Barbara DUMONT – Architecte DPLG

Le Maire pourra désigner les suppléants nécessaires dans la liste des Architectes consultants de la MIQCP.

Approuve l'indemnité horaire octroyée à chacune des personnalités compétentes désignées par le Pouvoir Adjudicateur, s'élevant à 75 € Hors Taxes ainsi que le remboursement des frais de déplacement sur présentation de factures.

Voté à l'unanimité

17. APPROBATION DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VILLE DE RUNGIS

Le Conseil municipal

Approuve l'ensemble des pièces constituant le dossier de consultation en vue du concours d'architecture :

- Le règlement de concours,
- L'Acte d'Engagement et ses annexes,
- Le CCAP,
- Programme de l'opération (analyse de site, programme fonctionnel, programme technique, fiches techniques des locaux),
- Rapport d'étude du sol, d'étude de pollution,
- Plans de géomètre.

Autorise Monsieur le Maire à lancer le concours de Maîtrise d'œuvre et à signer l'Acte d'Engagement, en application des articles 24, 38, 70 et 74 du Code des marchés publics.

Détermine le nombre maximum d'équipes de Maîtrise d'œuvre autorisées à concourir. Inférieur ou égal à 4.

Approuve l'indemnité octroyée à chacun des concurrents, pour un montant maximum s'élevant à 35 000 € TTC majorée d'une prime de 6 000 € HT par maquette, par concurrent étant entendu que cette indemnité peut faire l'objet d'une minoration sur proposition du jury de concours pour les candidats n'ayant pas respectés le règlement de la consultation.

Voté à la majorité

18. MARCHÉ DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE LA POLICE MUNICIPALE - AVENANT N° 1

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 de 15 620,61 € HT au marché de travaux d'agrandissement du poste de la Police municipale.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'agrandissement du poste de la Police municipale.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à la majorité

19. MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOCAUX DE LA PROPRIETE LEBARS - AVENANT N° 1

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 de 89 221,21 € HT au marché de travaux de réhabilitation des locaux de la propriété LEBARS.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation des locaux de la propriété LEBARS.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

AFFAIRE SUPPLEMENTAIRE

20. LOGEMENT DE FONCTION CONCEDE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE 15, RUE SAINTE GENEVIEVE

Le Conseil municipal

Dit que l'appartement situé 15 rue Sainte Geneviève à Rungis est un logement de fonction concédé par nécessité absolue de service à l'Adjoint technique qui occupe les fonctions de gardien de la Bergerie et de la Grange et d'agent au Service reprographie et logistique.

Dit que la concession comporte la gratuité du logement nu.

Le bénéficiaire du logement prendra en charge les dépenses afférentes à la fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité, du chauffage et du téléphone.

Dit que cette concession est révocable de plein droit si les conditions qui l'ont motivée viennent à changer et en tout état de cause en cas d'aliénation ou de désaffectation de l'immeuble occupé ou de la date où le bénéficiaire cessera d'occuper son emploi actuel.

Lorsque la concession aura pris fin et à compter de cette date le bénéficiaire devra quitter les lieux sans délai.

Dit que le bénéficiaire de ce logement de fonction devra souscrire à ses frais une police d'assurance multirisque habitation.

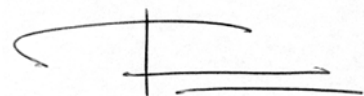
Dit que la concession du logement par nécessité absolue de service prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Rungis, le 10 décembre 2009

Le Maire,



Raymond CHARRESSON